le marin
l'hebdomadaire de l'économie maritime

PAYS : France
PAGE(S) :24
SURFACE :75 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

DIFFUSION :7753

► **14 novembre 2019 - N°14 11 2019**

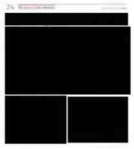

Quotas 2020 : le comité national des pêches prépare ses arguments

Le Comité national des pêches et des élevages marins s'est réuni le mercredi 6 novembre pour définir les points prioritaires à négocier auprès de la Commission européenne. La mer Celtique arrive en tête.

Les propositions de la Commission ne sont pas encore complètes mais certains points de difficulté interpellent déjà le Comité national des pêches (CNPMEM) et les comités régionaux. En mer Celtique notamment, la Commission propose des interdictions de pêche dans certaines zones pour les chalutiers et les senneurs pêchant le merlan et le cabillaud. « **On ne remet pas en cause le besoin de mesures pour cette pêcherie mais le vecteur utilisé par la Commission** », soutient le CNPMEM. Il reproche à la Commission d'inclure ces mesures dans le règlement Tac et quotas alors qu'une gestion régionale est déjà mise en place.

« **Sur ces stocks, des mesures ont déjà été prises en 2019 avec l'introduction d'un nouveau quota de captures accessoires accompagné d'un plan de réduction de ces captures**, détaille le CNPMEM. **Elles sont entrées en vigueur au 1er juillet, il serait prématuré d'aller encore plus loin, il faut prendre le temps d'accompagner les pêcheurs dans cette transition.** »

Le comité remet également en cause, comme chaque année, les exemptions de minimis (dérogations à l'obligation de débarquement) : « **Cette réduction s'effectue sur le Tac global partagé par les États membres, or seules certaines pêcheries en bénéficient et cela peut créer des inégalités entre les États.** » Parfois au désavantage de la France.

Du mieux en mer du Nord

En mer du Nord, le Ciem vient de mettre à jour les évaluations scientifiques de trois stocks, offrant des meilleures possibilités de captures pour le cabillaud, l'églefin et la sole. S'il est inutile de sauter de joie pour le cabillaud car l'avis passe d'une réduction de 60 à 51 % des quotas par rapport à

Interim Kantar Media

Tous droits de reproduction réservés

lemarin
l'hebdomadaire de l'économie maritime

PAYS : France
PAGE(S) :24
SURFACE :75 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

DIFFUSION :7753

► **14 novembre 2019 - N°14 11 2019**

Lionel Rageul

La Commission européenne propose des interdictions de pêche en mer Celtique pour les chalutiers et les senneurs pêchant le merlan et le cabillaud.

2019, sur l'églefin, les scientifiques recommandent désormais une augmentation du Tac de 23 %, quand l'avis publié en août recommandait une baisse de 11 %.

C'est en Manche que la situation se complique un peu. L'avis sur la sole en Manche-est vient d'être publié avec des données incomplètes. Les scientifiques ne peuvent se baser que sur des tendances pour formuler leurs recommandations et celles-ci sont plutôt positives. « **On part vers une augmentation du quota alors que les pêcheurs ne voient pas d'amélioration de la pêche et n'arrivent pas à pêcher les quotas,** commente le CNPMEM. **C'est encore pire à l'est, vers Boulogne-sur-Mer.** » Selon les relevés du comité, en septembre, seulement 48 % du quota 2019 a été capturé par les pêcheurs.

Guillaume JORIS

Interne Kantar

Tous droits de reproduction réservés

le marin
l'hebdomadaire de l'économie maritime

PAYS : France
PAGE(S) :24
SURFACE :75 %
PERIODICITE : Hebdomadaire

DIFFUSION :7753

► **14 novembre 2019 - N°14 11 2019**

Le Feamp part au trilogue

Il n'y aura pas de remaniement du Feamp voté par l'ancien Parlement européen. La commission pêche du Parlement a voté à 20 voix en faveur de la poursuite des discussions avec le Parlement, le Conseil et la Commission européenne, six voix contre et deux abstentions, ce mardi 12 novembre.

Au centre de cette remise en question, les aides à la construction de nouveaux navires. Ces subventions sont la cible des ONG qui accusent l'Union européenne de financer la surpêche. « **Le Parlement européen confirme sa volonté de détruire la pêche européenne** », titre l'ONG Bloom dans son communiqué. Bloom déplore que « **les eurodéputés relancent la machine infernale de la surpêche malgré les engagements pris par l'UE d'interdire ce type de subventions au niveau mondial d'ici à 2020** ».

Les négociations auront donc lieu entre le Parlement européen et le Conseil, constitué des ministres en charge de la pêche des 28 pays membres, sous le contrôle de la Commission européenne.

« **Je regrette de devoir démarrer des négociations sur la base d'un texte que le nouveau Parlement n'a pas voté**, déclare Pierre Karleskind. Le député européen du groupe Renew Europe a voté contre ce mandat. **Il est possible que nous mettions en péril notre capacité à négocier à l'Organisation mondiale du commerce pour interdire les subsides qui mènent à la surpêche. Quelle sera la crédibilité de l'UE de dire à l'Inde et**

Interne Kantar Media

Tous droits de reproduction réservés

PAYS :France
PAGE(S) :24
SURFACE :75 %
PERIODICITE :Hebdomadaire
DIFFUSION :7753
► 14 novembre 2019 - N°14 11 2019

à la Chine d'arrêter les subventions néfastes alors que l'on fait pareil chez nous ? »

Une opinion que ne partage pas François-Xavier Bellamy, eurodéputé affilié au Parti populaire européen. Avec son vote en faveur du texte actuel, il estime que le Feamp va permettre de soutenir la petite pêche et les navires de 12 mètres et plus dans les régions ultrapériphériques.

Si les deux réunions du trilogue prévues avant la fin de l'année ne produisent pas de progrès considérables, les ONG environnementales Bloom, Clientearth et Seas at risk demanderont à la Commission européenne de retirer sa proposition afin de bloquer les négociations.

G. J.

Les senneurs sous licences en Manche-est

L'encadrement de la pratique de la senne danoise en Manche-est est paru au *Journal officiel*. L'arrêté, en date du 31 octobre, suit la délibération du Comité national des pêches et limite le contingent français à 28 licences. **« Encore trop »** pour Olivier Leprêtre, président du comité des pêches des Hauts-de-France, qui privilégie une réduction du nombre de ces licences à 26 pour **« coller aux Néerlandais »**.

Benoît Lobez

Interne Kanta Media

Tous droits de reproduction réservés